

Annule et remplace l'arrêté du 14/02/2025

Arrêté de composition du jury
du Concours Externe sur titres d'Ambulancier
du 27 février 2025

Le Directeur du CH de Cornouaille :

Vu

- Le Code de la santé publique
- Le Code Général de la fonction publique
- Le Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires hospitaliers de catégorie C
- Le Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière
- L'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

DECIDE :

Article unique : Le jury du concours Externe sur titres d'Ambulancier organisé au Centre Hospitalier de Cornouaille le 27 février 2025 est constitué ainsi :

- M. Arnaud SANDRET, Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales, CH Cornouaille, Président,
- Mme Amandine HERY-ROBINET, Attachée d'Administration Hospitalière, CH Cornouaille, Vice-Présidente,
- Mme Anne EL RASSI, Cadre Supérieur de Santé, Pôle médico-technique et Hospitalisations non programmées, CH Cornouaille,
- Mme Sophie FONTENEAU, Technicien Supérieur Hospitalier, responsable logistique, EPSM Finistère Sud Quimper,
- M. Stéphane SALAUN, Technicien Supérieur Hospitalier, Responsable régulation Transport, CHU Brest.

Quimper, le 19 février 2025

Pour le Directeur,

Arnaud SANDRET
Pour le Directeur, par délégation,
Laure-Anne LE BERRE
Centre Hospitalier de Cornouaille
BP 1757 - 29107 QUIMPER Cedex